

**MOT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COUR
CONSTITUTIONNELLE PRONONCE LORS DE LA PRESENTATION
OFFICIELLE AU PUBLIC DU SITE WEB DE LA COUR
CONSTITUTIONNELLE**

Brazzaville, le 23 juillet 2013

Monsieur le président du Conseil constitutionnel de la République de Côte d'Ivoire ;

Madame et messieurs les membres de la Cour constitutionnelle ;

Cadres et agents de la Cour constitutionnelle ;

Mesdames et messieurs les professionnels des médias ;

Mesdames et messieurs ;

Depuis le mois de mars 2013 j'ai entrepris, de concert avec les autres membres de la Cour constitutionnelle, d'ouvrir notre institution au monde par la création de son site web. Il s'agit, de la sorte, de la faire connaître, à travers la vulgarisation de ses attributions, de ses activités et de l'ensemble des événements qui font son actualité, aux citoyens congolais et à ceux du monde.

La vogue numérique du moment fait du site web de la Cour constitutionnelle de la République du Congo un instrument incontournable de communication et de diffusion de ses textes et de sa jurisprudence.

L'association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français, à laquelle fait partie la Cour constitutionnelle de la République du Congo avait, d'ailleurs, au cours des travaux de son cinquième séminaire des correspondants nationaux, tenus à Paris du 29 novembre au 1^{er} décembre 2005, considéré que l'efficacité du travail des juridictions constitutionnelles est conditionnée par la création des sites web. Le bureau exécutif de cette association avait, en raison de son importance, consacré ce point dans son programme triennal.

Le contenu de notre site web renseigne sur les repères historiques de la Cour constitutionnelle, ses attributions, les membres de cette institution, les services techniques constitués au sein du secrétariat général et sur ses activités juridictionnelle et consultative.

Monsieur le président, mesdames et messieurs,

Le site web de la Cour constitutionnelle est, certes, prêt. Il est, cependant, loin d'être achevé. Sa présentation officielle au public, aujourd'hui, n'est pas, non plus, une démarche précocce. Elle répond, plutôt, à un double devoir :

- informer, officiellement, les citoyens congolais et du monde de la venue, sur le numérique, d'un espace d'information sur la justice constitutionnelle au Congo ;

- inscrire cet espace dans la perspective de son développement progressif, autrement dit sa densification. C'est à la fois un défi à relever dans l'entretien de ce site et un engagement indispensables à sa qualité.

Monsieur le président, mesdames et messieurs,

Autrefois une vue de l'esprit, le site web de la Cour constitutionnelle est passé, durant ces cinq derniers mois, progressivement, du stade d'objectif, de but à celui de la réalité de ce jour. Je tiens, donc, à saluer tous les membres, cadres et agents de la Cour constitutionnelle dont l'abnégation, l'engouement et l'intéressement, à cet effet, se sont révélés, jusqu'à présent, sans faille. Soyez rassurés que je l'ai bien perçu et apprécié pendant les cinq séances de démo, de notre site web, au cours desquelles nous avons formulé nos observations pertinentes au webmaster Yves NDINGA. C'est l'occasion de le remercier, infiniment, et de le féliciter.

J'exhorte, alors, les membres de la Cour constitutionnelle, les cadres et agents de cette institution, à maintenir et à entretenir le même engagement, dans la solidarité, afin d'atteindre l'excellence et la performance dans le rendement de nos tâches quotidiennes qui sont, désormais, exposées aux regards de tous les citoyens du monde, visiteurs de notre site web.

Monsieur le président, mesdames et messieurs,

Ainsi qu'il est d'usage pour l'actualité d'un nouveau-né au sein de nos familles respectives qui se répand en un écho, soyez les messagers de la naissance du site web de la Cour constitutionnelle à vos parents, amis et connaissances du Congo et d'ailleurs. Je vous prie, à cet effet, de noter l'adresse dudit site que je vous encourage, d'ailleurs, à partager sans modération : **[www. cour-constitutionnelle.cg](http://www.cour-constitutionnelle.cg)**

C'est, donc, là le nom du domaine. Il représente l'identité de la Cour constitutionnelle de la République du Congo dans le monde car l'extension **.cg** est l'identité du Congo sur internet encore appelée, techniquement, CCTLD (country code top-level domain)

comparable à notre indicatif téléphonique **242** qui est, lui également, unique au monde.

Les observations des internautes, à travers l'espace d'échange « contactez-nous » qui leur est réservé, seront capitalisées pour que ce bébé soit, précieusement, porté et entouré de soins jusqu'à son âge mature.

Monsieur le président, mesdames et messieurs,

Le site web de la Cour constitutionnelle est très facile d'utilisation à travers les menus et les liens et sous-liens qui s'affichent à la page d'accueil. En voici l'architecture :